

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 13 novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

7 novembre 2024

Date de publication

sur le site internet de
la ville,

14 novembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à Mme Céline CIVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Alexandre VOIMENT, M. Paul GONCALVES à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER.

Excusée : Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-094

Utilisation des équipements sportifs couverts par les élèves du collège

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Département de Seine-Maritime participe aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs : Espace sportif Thomas Pesquet et le Dojo (hors heures UNSS), mis à la disposition des collèges du département. Le versement de ladite subvention est effectué à l'année N+1.

La convention tripartite, couvrant l'utilisation de ces équipements, est arrivée à échéance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la nouvelle convention triennale pour les années 2024-2027 liant le Département de Seine-Maritime, le Collège Victor Hugo et la Ville.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer.

A l'unanimité -Monsieur le Maire ne prend pas part au vote- le Conseil municipal valide ces propositions.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET